



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général, que le règlement numéro 361-09 fixant la rémunération des élus, a été adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2010.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 15^{ième} jour du mois de janvier deux mille dix.

Richard Parent
Directeur général

